

Commentaire Aubry et Rau

Par **nicodenice**, le **28/11/2014** à **19:33**

Bonjour tout le monde

, je planche actuellement sur un commentaire de cette phrase " la theorie du patrimoine développer par Aubry et rau au début du XIXe siècle serait-elle défunte ? plus d'un auteur s'est appliqué à en démontrer l'inanité à suggérer qu'elle fût supplantée par cele du patrimoine d'affectation ... elle a su, pourtant, quelque peu modelée par les nécessités pratiques et économiques liées à l'évolution du droit et des besoins s'adapter et perdurer"

j'ai dégagé en problématique : Dans qu'elle mesure peut t'on affirmer que la théorie d'Aubry et rau subit-elle encore aujourd'hui ?

et mes deux grands axes sont

I) Une théorie classique du patrimoine

II) Une remise en cause lié a l'évolution du droit quand pensée vous ? merci d'avance pour vos réponses

Par **steeven2014**, le **28/11/2014** à **19:51**

Je pense que tu devrais reformuler ta problématique. Généralement, ta problématique doit être une question fermée, c'est à dire une question à laquelle on ne peut répondre que par "oui" ou par "non" (Ce qui est logique puisque le plan de dissertation s'inscrit dans une logique binaire (ie. (I)Oui/(II)mais; non/mais...)).

Par **nicodenice**, le **28/11/2014** à **19:55**

Je vais la reformulé , Merci :)